



Réunion du Conseil d'établissement
12 décembre 2024 – 18h15
PV de la rencontre

1. Ouverture de l'assemblée : Karim Roukoz ouvre l'assemblée à 18h15
2. Désignation d'un secrétaire d'assemblée : Marjorie Bouffard se propose
3. Vérification du quorum : Le quorum est atteint.

Sont présent.e.s ;

Membres parents : Karim Roukoz, Renaud Clément, Arnaud Cloutier, Mouna Andraos, Caroline Marinacci, et Chloé Salato.

Membres du personnel : Mireille Langlois (Directrice), Marjorie Bouffard (psychoéducatrice), Nathalie Petit (enseignante), Vanessa Houle (éducatrice spécialisée), Leïla Zaidi (responsable du service de garde).

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour : le point 21 est placé au point 11, proposé par Karim et secondé par Marjorie.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 10 octobre 2024 Nathalie propose, Renaud seconde.

6. Suivi aux procès-verbaux s'il y a lieu
Aucun suivi.

7. Période réservée au public **(5 min)**
Aucun public n'est présent.

8. Parole à la Fondation de l'école La Mennais **(5 min)**
Chloé Salato revient sur les différents moyens de financement : Stand de savonnerie, les ventes de collation et les vente sur Zéphyr se sont bien déroulées. Belle collaboration lors du Marché de Noël, mais il sera possible de mieux structurer le fonctionnement l'an prochain entre les levées de fond structurées par les enseignants et celles plus spontanées. Nouveau logo de la fondation, une étoile unique qui s'appelle Luminus.

9. Parole au comité usagers du SDG **(5 min)**

Parole au comité usagers du SDG : première rencontre avec les membres du comité, dont Mouna, aide d'initiatives pour des formations et des activités spéciales. Les éducateurs ont bien apprécié le soutien offert par le comité.

DOSSIERS D'INFORMATION

10. École La Mennais (réinscription, inscription, portes ouvertes,) **(5 min)**

Très bonne nouvelle, 100% des élèves se sont réinscrits, l'inscription du préscolaire 5 ans aura lieu du 8 au 28 janvier, après ces dates, il n'y a pas de garantie d'avoir une place dans l'école. Il y aura des portes ouvertes le 14 janvier toute la journée et en soirée avec la possibilité de faire l'inscription.

11. Service de garde **(5 min)**

12. Nouvelles sur l'essai potentiel d'aller dehors à 15h35. Leïla explique le fait qu'elle doit s'arrimer avec les éducateurs et les enseignants, mais que les essais commenceront au retour de Noël.

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



Réglementation du SDG 24-25 (AVOIR LU le document AVANT la rencontre) (20 min). Potentiel financement pour les familles à faible revenu. Voir d'abord au niveau juridique.

13. Suivi projet éducatif (5 min)

Mme Langlois explique les développements concernant la mise en œuvre du projet éducatif de l'école. Récemment, les enseignants se sont concertés afin de cibler des actions en lien avec le moyen choisi du projet éducatif.

Caroline demande à la Direction s'il est possible d'avoir des données pour permettre au CÉ de se prononcer sur l'évolution de l'atteinte de la cible du projet éducatif. Mme Langlois répond qu'il est en effet possible d'avoir des chiffres à ce sujet annuellement ou biannuellement et qu'elle veillera à les fournir prochainement.

14. Suivi plan de lutte contre la violence et l'intimidation (5 min)

Un sondage a été réalisé dans l'équipe-école pour connaître les perceptions du personnel concernant l'encadrement des élèves et l'application du code de vie. Mme Langlois apporte une précision concernant le volet de comportements sexualisés en lien avec certaines situations vécues cet automne. Les résultats du sondage ont mis en lumière le besoin d'accompagnement des enseignant.e.s pour ce type de situations. La Direction évalue les options pour répondre à ce besoin, d'autres détails suivront prochainement.

Marjorie mentionne également qu'avec la nouvelle plateforme centralisée, Evio, mise en œuvre l'année dernière, le recensement des événements de violence, intimidation ou de violence à caractère sexuel est plus facile. La Direction et les intervenantes peuvent donc avoir un regard plus juste sur ce qu'il se passe et les situations problématiques prédominantes. Dans le même ordre d'idées, les billets blancs et billets braves permettent aussi un décompte des comportements inadéquats et des comportements positifs, respectivement.

15. Suivi code de vie de l'école (5 min)

Mme Langlois présente un nouveau document école pour les suspensions internes ou externes. Le document présente les modalités de suspension ainsi que les attentes pour la réintégration de l'élève.

Concernant le code de vie de l'école, Mouna mentionne à Mme Langlois que le document dans les agendas des 4-5-6^e années n'est pas le bon car il s'agit d'une copie antérieure. Cette erreur s'est glissée sans que personne ne s'en aperçoive et une plus grande vigilance sera de mise pour la commande d'agenda de l'année prochaine.

16. Suivi projet réaménagement bibliothèque (5 min)

Mme Langlois informe les membres du CÉ sur les développements du projet Réno-Biblio. Des déménageurs viendront prochainement à l'école pour retirer des meubles du local. Des électriciens procéderont aussi à des ajustements et finalement, des peintres rafraîchiront une partie des murs du local.

Caroline demande à Mme Langlois s'il est trop tard pour s'inscrire au Comité Réno-Biblio. Elle lui répond qu'il est encore possible de manifester son intérêt et d'ajouter son nom au Comité. Une vérification des antécédents judiciaires doit cependant être faite conformément à la loi.

Renaud propose d'ajouter le point « rénovation » de l'école à la section varia.

Vanessa seconde.

17. Suivi formation des membres du CÉ (5 min)

Mme Langlois rappelle aux membres qu'il y a une formation obligatoire à compléter dès que possible.

18. Cantine pour tous (suivi) (10 min)

Caroline présente les démarches pour changer le traiteur actuel de l'école. Plus de détails suivront durant l'hiver 2025 concernant l'admissibilité de l'école pour le traiteur Cantine pour tous.

Si l'école est admissible au programme, le changement serait effectif pour l'année scolaire 2025-2026.

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



19. Sécurité rue St-Denis et St Vallier proche de l'école (10 min)

Arnaud explique les démarches qu'il a réalisées concernant ce point. Des citoyens résidant proche de l'école ont lancé deux pétitions.

Caroline a contacté les élus municipaux afin de leur présenter le projet de sécuriser ce passage fréquenté par bon nombre de nos élèves. Elle a déposé différentes requêtes aux instances municipales afin de faire pression pour faire bouger les choses favorablement à une traverse sécuritaire et à l'aménagement de bandes de verdure sur les trottoirs près de l'école.

Les membres discutent de d'autres points concernant

Karim propose de créer un Comité Sécurité Embellissement et Mobilité.

Mouna et Arnaud secondent.

Caroline se propose comme première membre du Comité.

20. Suivi politique temps d'écran à l'école (15 min)

Un sondage a été réalisé parmi les membres du personnel pour sonder les perceptions des enseignants/intervenants concernant l'utilisation du TNI, des tablettes et des ordinateurs dans les classes de l'école.

Certain.e.s membres parents informent la Direction que certain.e.s enseignant.e.s donnent des devoirs à faire en ligne. Il s'agit parfois de devoirs optionnels et parfois obligatoires.

Karim apporte une nuance entre le temps d'écran éducatif et le temps d'écran de divertissement.

Mme Langlois va continuer le processus en vue d'aboutir à une vision globale pour l'école.

Arnaud mentionne qu'il faudrait également, éventuellement, se prononcer sur l'utilisation du logiciel Chatgpt dans le cadre scolaire.

21. Budget École (30 min)

Mme Langlois présente la situation financière de l'école.

Mouna observe une anomalie sur le montant dépensé pour le marquage de la cour. Mme Langlois va vérifier à quoi correspond le montant indiqué et corriger le montant réellement dépensé.

Karim propose d'adopter la résolution #2 une fois le document corrigé afin de transférer un montant du fond 4 vers le fond 9.

Mouna seconde.

Le document *Planification des COSP qui s'adresse aux élèves du 3^e cycle pour l'année scolaire 2024-2025* est adopté à majorité.

DOSSIERS DE DÉCISION

22. Réglementation du SDG 24-25 (AVOIR LU le document AVANT la rencontre) (20 min)

Mme Langlois explique les changements de la réglementation ; au niveau de l'horaire de la journée (période de devoirs/jeux extérieurs), tarifs réguliers, tarifs pour les journées pédagogiques, jouets de la maison ou appareils électroniques prohibés.

Karim pose une question sur l'échéance des paiements en retard. Mme Langlois explique que les dossiers sont traités au cas par cas et qu'une certaine flexibilité est permise selon les besoins ou ressources des familles.

Chloé mentionne qu'il faudrait préciser « rappel » lors des renvois de facture par courriel afin d'éviter un double paiement.

Caroline apporte l'observation que le point circulation dans rubrique 7 (Moyen de circulation) devrait être déplacé dans la rubrique 6 (Fonctionnement du service de garde). La modification sera apportée au document.

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S1

Téléphone : (514) 596-5288

<http://la-mennais.csdm.ca>

Arnaud demande à la Direction s'il y a une possibilité d'offrir une grille tarifaire « sociale » avec divers tarifs selon le niveau d'aisance des parents pour les journées pédagogiques. Par exemple, une tarification dynamique à différents paliers de prix. Mme Langlois répond qu'elle va se renseigner sur les accommodements possibles. Les membres du CÉ discutent de l'idée et de différentes options de paiements.

Renaud propose d'adopter le document Réglementation du service de garde après que la révision soit complétée par Caroline.

Chloé seconde.

23. Proposition d'adhérer au programme Matière verte (info et intérêts) (10 min)

En raison d'un manque de temps, lié à une situation urgente à gérer pendant la rencontre, le point sera abordé au prochain CÉ (février).

24. Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école = Sorties scolaires

Approuve la programmation (LIP art. 87)

Depuis la dernière rencontre du CÉ, une sortie scolaire s'est ajoutée pour les groupes 101 et 201;

Spectacle Archipel au Théâtre de l'illusion (6430 rue Saint-Denis), aucun frais à déboursier, aucun frais de transport.

Date de l'activité : 12 novembre 2024 de 12h45 à 13h30.

La sortie sera ajoutée au tableau des sorties scolaires. Voir Annexe 1 en pièce jointe.

Comme la sortie est gratuite, elle est approuvée par défaut par le CÉ.

25. Varia

1. Opération pizza

En raison d'un manque de temps, lié à une situation urgente à gérer pendant la rencontre, le point sera abordé au prochain CÉ (février).

2. Rénovation (travaux) de l'école

En raison d'un manque de temps, lié à une situation urgente à gérer pendant la rencontre, le point sera abordé au prochain CÉ (février).

26. Prochaine rencontre : jeudi 20 février 2025 à 18h15

27. Levée de l'assemblée : 21h19

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.